



## Mutation inter CHU, promotion professionnelle

-----  
Par Vikus

Bonjour,

Je suis infirmière jeune diplômée en promotion professionnelle et contractuelle (c'est à dire que mon CHU d'origine à maintenu mon salaire pendant ma formation, mais je ne suis pas titulaire de la fonction publique hospitalière). Je souhaiterai changer de région et soit être mutée dans un CHU différent, soit avoir la possibilité de démissionner. Les renseignements que j'ai sont contradictoires. D'une part on me dit que "je dois" 5 ans à mon CHU, d'autre part que parce que je n'ai rien signé qui m'engage à rester et que je suis contractuelle, je suis libre de partir. Quels sont mes droits et mes obligations ? MERci de votre réponse.